

La main-d'oeuvre dans l'Oise occupée (1940-1944)

Françoise LECLERE- ROSENZWEIG

On ne surprendra personne en affirmant que la question de la main-d'œuvre a été cruciale pendant les quatre années d'occupation de la France, à la fois pour l'occupant et pour la population du département.

Ce fut à la fois une période «faste», où le chômage n'existait pas, et cela devait durer plus de 20 ans, bien après la fin de la guerre ; mais aussi, à partir de 1942, une époque de grand désordre et, à l'échelle individuelle, un temps dramatique : à leur retour, certains requis étaient malades, blessés, alors que d'autres étaient morts en Allemagne, sous les bombardements notamment. Et pour la plupart des habitants, le cours normal de la vie avait été interrompu, avec de graves conséquences personnelles.

Mais pour pouvoir apprécier l'évolution imposée à la main-d'œuvre de l'Oise de 1940 à 1944, il convient de procéder à un état des lieux initial.

L'état des lieux

De quelle main-d'œuvre dispose l'Oise à la veille de la guerre ? Force est de se référer au recensement de 1936 (1).

La population de l'ensemble du département s'élevait alors à un peu plus de 400 000 habitants. Elle était en diminution, à la fois par les conséquences de la Première guerre mondiale (- 5,6 %) et sous les effets de la crise économique des années 1930 (2).

En 1936, la population active totale était de quelque 176.000 personnes, correspondant à un taux d'activité de 43,71 %.

La composition sectorielle était alors la suivante :

Malgré un taux d'urbanisation modeste, les habitants de l'Oise travaillaient donc plus que la moyenne des Français, dans l'industrie et les services.

Si l'on reprend, secteur par secteur :

- Secteur I :

Soit 26 000 exploitants et salariés permanents de l'agriculture, plus 6700 saisonniers et 1100 employés dans le secteur forestier

- Secteur II :

Il regroupait 65 000 personnes, dont plus de 30 % dans les industries traditionnelles, soit 16,6 % dans l'industrie textile, au nord-ouest du département surtout, 10,8 % dans la broserie, la tableterie, la boutonnerie, 4 % dans le cuir.

	Secteur I <i>agriculture</i>	Secteur II <i>industrie</i>	Secteur III <i>services</i>
OISE	30%	36,05%	32,82%
FRANCE entière	37,8 %	30,6 %	31,5 %

Le reste travaillait dans la céramique et la verrerie, dont une grosse entreprise, Saint-Gobain.

Les industries modernes correspondaient à la métallurgie (20,16 %) et la chimie (6,3 %).

Globalement, l'activité industrielle dans l'Oise recouvrait le travail du bois, le textile et la confection, le travail du cuir, des métaux, le bâtiment, les industries alimentaires et chimiques, soit une palette assez large.

- Secteur III

Il employait 58 031 personnes, soit près de 33% de la population active.

Le commerce, la manutention, les transports représentaient 48,3 % de ce secteur. Venait ensuite le service de l'Etat (21,64 %). On comptait encore 15% de domestiques dans le secteur tertiaire.

Au total la population active oisienne était un peu plus dynamique que dans l'ensemble du pays, plus engagée dans la modernité, même si elle demeurait encore largement rurale. L'intérêt représenté par cette population active aux yeux de l'occupant résidait aussi dans un certain niveau de qualification, notamment dans le domaine industriel, plus particulièrement celui de l'industrie lourde et des produits chimiques.

La mise en œuvre de l'exploitation de la main-d'œuvre

Elle se fit progressivement et par étapes (3).

Le choc de 1940 et ses conséquences sur la main-d'œuvre

Après la surchauffe de 1939, la mobilisation s'était traduite par une pénurie de personnel, très sensible dans l'agriculture, un phénomène qui s'aggrava avec la défaite : 14 800 Oisiens étaient en effet prisonniers de guerre, dont plus de 800 agriculteurs.

A l'automne 1940, le régime

de Vichy craignait une explosion du chômage, qui pouvait se solder par une forte agitation sociale. De fait, on comptait alors un million de chômeurs sur le territoire national. Or dans l'Oise le chômage était très réduit, d'abord parce qu'il fallait déblayer les ruines du département (ainsi 900 ouvriers travaillaient sur les seuls chantiers de Beauvais) ; d'autre part les Allemands étaient à l'origine de grands travaux, tels la construction de la base aérienne de Creil, le démarrage des aérodromes d'Amy, Brombos etc... En décembre 1940, l'on dénombreait quelque 642 chômeurs dans le département. Le phénomène s'évapora rapidement dans les semaines qui suivirent.

La politique allemande de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre était l'une des grandes ressources de l'Oise que l'occupant entendait bien exploiter. Le comportement des Allemands était en effet déterminé par un postulat de base : l'exploitation du territoire occupé.

Cinq organismes allemands en furent chargés :

- En novembre 1939, Goering, déjà responsable du plan de quatre ans, avait été expressément désigné pour exploiter au mieux les territoires occupés

- Le M.B.F. (Haut Commandement militaire en France) disposait d'une section économique dirigée par Elmar Michel. Elle était en relation directe avec la *Feldkommandantur* de l'Oise.

- La commission d'armistice siégeant à Wiesbaden comportait également une section économique allemande, conduite par le Docteur Hemmen.

- Parallèlement il existait deux organismes militaires en charge de l'exploitation des territoires occupés : un office de l'économie de guerre et des armements (général Thomas) et le ministère de l'armement, confié à l'ingé-

nier Todt jusqu'au 8 février 1942, puis à Albert Speer.

Il n'existait pas de coordination entre ces organismes, qui n'effectuaient aucune planification.

La main-mise progressive de l'occupant sur la main-d'œuvre

Elle s'opéra par deux moyens complémentaires : l'appel au volontariat et la politique des salaires.

L'appel au volontariat :

Dès le 22 février 1941, la *République de l'Oise* publia un article : "L'Allemagne offre du travail". Le 7 mars c'était le tour de la *Gazette de l'Oise*, qui donnait des informations sur les ouvriers français partant en Allemagne. De mars à juin, les journaux de l'Oise multiplièrent les articles dans la même veine. De janvier à avril 1942, les informations se succédaient dans la presse, vantant les conditions de travail et de salaires offertes par le patronat allemand aux travailleurs étrangers. Ces articles étaient souvent agrémentés de photographies et de récits de permissionnaires.

Cette propagande rencontra globalement un faible écho dans l'Oise :

- 11 volontaires en 1940 ;
- 130 en 1941 ;
- 231 en 1942

C'était avant tout des jeunes gens qui partaient :

- 27 % avaient moins de 20 ans
- 46 % de 20 à 30 ans
- 24 % plus de 30 ans

La plupart étaient des ouvriers, agricoles ou industriels.

Jusqu'en 1942, les volontaires étaient surtout des jeunes gens issus de milieux peu favorisés, mal intégrés dans leur milieu ou rejetés par lui, comme le suggéraient souvent les appréciations formulées par les maires de leur commune à leur sujet.

Malgré des propositions alléchantes (hauts salaires, contrats à durée limitée, assurances sociales, respect des congés payés), la propagande de l'occupant reçut donc peu d'accueil favorable dans la population de l'Oise.

Un tournant se produisit au printemps 1942 en Allemagne, lorsqu'en mars, Fritz Sauckel fut nommé "planificateur général pour le recrutement de la main-d'œuvre", puis en juin avec l'ouverture à Beauvais, Creil et Compiègne, de bureaux spéciaux de recrutement de la main-d'œuvre pour l'Allemagne au nom de l'Office départemental du travail

La politique des salaires

Tandis que le gouvernement de Vichy s'attachait à bloquer les prix et les salaires, par peur de l'inflation, l'occupant, pour attirer à lui la main-d'œuvre, pratiquait constamment une politique de hauts salaires, doubles ou triples des salaires normaux, à travail égal.

La conséquence : des ouvriers agricoles quittèrent leur emploi, provoquant de ce fait une sérieuse pénurie de main-d'œuvre dans les exploitations. Des ouvriers de l'industrie et des employés en firent autant. Ainsi un agent auxiliaire de police révoqué pour faute grave (1080 F de salaire mensuel) fut recruté par les Allemands pour un salaire de 4000 F par mois. De plus la main-d'œuvre embauchée par l'occupant bénéficiait d'avantages divers : nourriture à prix réduits sans tickets, charbon etc... D'où les protestations des chefs d'entreprise français, notamment dans le bassin creillois.

Cette politique de hauts salaires agit en effet comme une véritable pompe aspirante de la main-d'œuvre.

Du volontariat et de la séduction à la contrainte (1942-1944)

En juin 1942, sous la pression allemande, un nouvel acteur entra en jeu : le gouvernement de Vichy. Par une ordonnance du 7 mai 1942, Sauckel avait autorisé le recours à la force pour recruter de la main-d'œuvre dans tous les territoires occupés. Le 15 juin 1942, il avait rencontré Laval pour lui mettre le marché en main : il s'agissait d'accroître le nombre des volontaires, ou bien à défaut d'accepter une réquisition forcée. Sauckel exigeait 350 000 ouvriers, dont 150 000 spécialistes à livrer pour le 15 septembre. Laval reprit alors une vieille idée, déjà envisagée en 1940, celle de la «Relève», destinée à favoriser le retour des prisonniers français de 1940 : mais en 1942, trois ouvriers français partant pour l'Allemagne étaient nécessaires pour permettre le retour d'un seul prisonnier de guerre.

La «Relève» dans l'Oise

Inaugurée en gare de Compiègne par Laval lui-même le 11 août 1942 (4), elle rencontra pourtant peu d'empressement dans le département. De juin à septembre, l'on dénombra 102 départs malgré l'installation de nouveaux bureaux de recrutement de main-d'œuvre pour l'Allemagne à Crépy-en-Valois, Saint-Just-en-Chaussée, Noyon, Méru et Senlis. Le préfet dut reconnaître : "*Les hésitations du début se transforment en refus*". On en vint donc à la contrainte.

La contrainte

Elle s'opéra à travers deux lois successives : celles du 4 septembre 1942 et du 16 février 1943, cette dernière étant directement à l'origine du S.T.O.

La loi du 4 septembre 1942 :
Déterminant le transfert des "spécialistes" vers l'Allemagne,

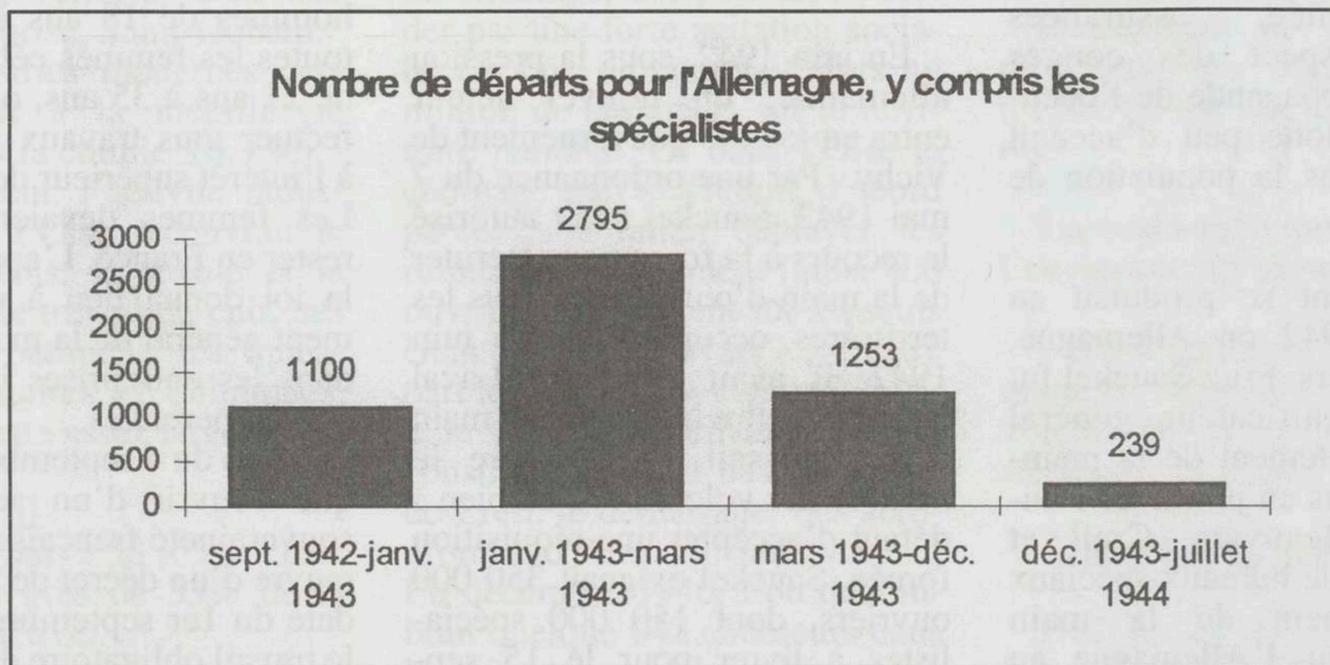
elle s'ajouta au processus de la Relève, concernant tous les hommes de 18 ans à 50 ans et toutes les femmes célibataires de 21 ans à 35 ans, obligés d'effectuer tous travaux jugés utiles à l'intérêt supérieur de la Nation. Les femmes devaient toutefois rester en France. L'application de la loi donna lieu à un recensement général de la main-d'œuvre dans les entreprises industrielles et commerciales.

La loi du 4 septembre ne faisait que couvrir d'un semblant de souveraineté française la mise en œuvre d'un décret de Sauckel, en date du 1er septembre, instituant le travail obligatoire dans tous les territoires occupés.

En pratique des équipes de partants furent constituées dans les entreprises. Le secrétariat à la Production industrielle fut chargé de déterminer des pourcentages de salariés désignés pour l'Allemagne. Dans les départements et notamment dans l'Oise, les flux de main-d'œuvre furent pilotés par la *Feldkommandantur*, à travers des commissions mixtes franco-allemandes

Le 2 novembre 1942, 350 à 400 ouvriers quittèrent Creil. Le 3 novembre, 100 ouvriers de chez Brissonneau les suivirent. Le 7 novembre, 100 travailleurs de Aciéries du Nord et de l'Est partirent à leur tour pour l'Allemagne. Dès le 13 novembre, 600 ouvriers avaient été prélevés dans le bassin creillois, dont 125 dans l'industrie chimique (entreprise Francolor).

Les prélèvements de main-d'œuvre touchèrent également Beauvais (131 partants le 21 novembre) et l'entreprise Saint-Gobain de Thourotte, qui perdit 50 ouvriers spécialisés et se dit prête à fermer. Tous ces hommes, âgés de 20 à 40 ans, relevant exclusivement du secteur secondaire, allèrent travailler dans la Ruhr, les faubourgs industriels de Berlin, ou bien encore Hambourg et Brême.



En faisant appel aux sources françaises et aux documents allemands (A.N. AJ 40/851), il est possible d'aboutir à une estimation du nombre d'individus requis dans l'Oise dans le cadre des quatre actions Sauckel : plus de 1000 pour la première, qui correspond au départ des spécialistes d'octobre 1942 à janvier 1943 ; 2795 pour la seconde jusqu'en mars 1943 inclus, aux dires de la Felkommandantur 638 ; 1253 d'avril à décembre 1943, selon des rapports du préfet ; 239 pour la dernière, de janvier à juillet 1944. Soit un total de 5287 hommes. Le nombre des départs culmina au premier trimestre 1943.



La Relève en gare de Compiègne, 1942
(Collection J. Cl. LECURU)

Au total, d'octobre 1942 à janvier 1943, 1100 travailleurs, prélevés dans les industries métallurgiques et chimiques et le bâtiment, quittèrent l'Oise pour l'Allemagne.

Début janvier 1943, se profila la seconde action Sauckel. Celui-ci réclama 250 000 hommes, dont 150 000 spécialistes. L'inquiétude gagna alors le gouvernement de Vichy. L'application de la loi du 4 septembre ne pouvant suffire à satisfaire les nouveaux appétits de l'occupant, il fallait élargir le cadre de recrutement de la main-d'œuvre. D'où la loi du 16 février 1943 qui institua le trop fameux Service du Travail obligatoire (S.T.O.)

Le S.T.O. dans l'Oise

Trois classes d'âge devaient être recensées (1920, 1921, 1922). Elles étaient mobilisables pour une durée de deux ans. Une circulaire de Laval précisa qu'il s'agissait de couvrir les besoins de main-d'œuvre en Allemagne. Le bilan officiel du S.T.O. dans l'Oise fait état de 5487 requis.

Le transfert durait généralement 24 heures, l'hébergement était souvent sommaire (baraquements mal chauffés, installations sanitaires rudimentaires, nourriture médiocre), la journée de travail était de 12 heures pour un salaire couvrant à peine le coût de l'hébergement.

La plupart des requis étaient des ouvriers qualifiés, dont le départ désorganisa passablement les entreprises, qui perdaient de 25 à 50 % de leurs effectifs. S'installa alors dans les entreprises un véritable désordre dont les mutations sont le symbole, alors que d'autres réquisitions pleuvaient.

Les mutations

Elles permettaient de déplacer un ouvrier d'une entreprise à

l'autre pour combler les vides provoqués par le départ des requis. Elles étaient rendues possibles par deux procédures :

- Le 27 mars 1943, un certificat de travail fut rendu obligatoire. Tout Français de plus de 18 ans et de moins de 50 ans ne pouvait quitter son emploi sans avoir reçu un ordre de mutation délivré par le commissariat général interministériel au S.T.O. ; cette mesure devait faciliter le contrôle des allées et venues de la main-d'œuvre, cherchant à échapper aux réquisitions et à satisfaire les entreprises manquant d'effectifs à cause du S.T.O., mais qui dans le même temps devaient réaliser des commandes allemandes.

- Les mutations étaient aussi la conséquence des accords Speer-Bichelonne, conclus en septembre 1943. Ces accords créaient un nouveau type d'entreprises, les "Speer-Betriebe", prioritaires pour les livraisons de matières premières et d'énergie. Leur main-d'œuvre devait être protégée et ne pouvait être transférée en Allemagne. En contrepartie, elles devaient livrer 70 à 80 % de leur production au Reich.

Les autres réquisitions

A l'automne 1943, la *Feldkommandantur* de Beauvais réquisitionna 1000 hommes dans le nord de l'Oise pour les envoyer travailler sur les chantiers côtiers de la Somme. Les chantiers Todt réclamaient aussi leurs contingents : en novembre 1942, 400 manœuvres furent dirigés vers Cherbourg, puis 200 pour la même destination en janvier 1943. D'autres requis en nombre moins important rejoignirent des chantiers Todt dans l'Aisne, à Soissons et Fontenoy.

Enfin l'occupant procéda à des réquisitions ponctuelles pour surveiller les voies de communication (500 en 1942, 5000 en 1944), les dépôts d'essence, les bacs à alcool, les hangars agri-

coles ; pour effectuer des réparations sur les aérodromes ou dans les gares.

On peut donc estimer que quelque 10 % de la population active du département s'est trouvée réquisitionnée, à des titres divers par l'occupant. Le chiffre peut paraître modeste mais il recouvre un véritable écrémage de la main-d'œuvre, d'autant que la ponction concerna avant tout la partie la plus qualifiée.

Les réactions de la main-d'œuvre

Elles relevèrent de trois grands types : les grèves, l'absentéisme lors des convocations, le réfractariat. Ces réactions s'expliquent d'autant plus que le sort de la main-d'œuvre se dégradait tout au long de l'occupation. Déjà amaigrie, elle était de plus en plus mal nourrie, mal vêtue, mal chaussée et subit la pénurie angoissante des pneus de bicyclette, moyen de locomotion essentiel en cette période.

Les grèves

Le 9 novembre 1940, les syndicats nationaux avaient été dissous, les organismes locaux restant autorisés, sauf chez les fonctionnaires. Le 12 novembre, le Maréchal Pétain annonça l'interdiction des grèves et des lock-out.

Pourtant des grèves se produisirent : comme le 16 décembre 1940, à Chantilly, le 18 janvier 1941 à Orry-la-Ville sur un chantier de la SNCF, le 9 avril 1941 sur les chantiers Deschirons de déblaiement de Beauvais.

Les grèves de l'occupation eurent d'abord un caractère économique, portant sur les salaires, le ravitaillement, l'habillement. Le 26 novembre 1942, les ouvrières d'une broserie de Béthisy-Saint-Pierre réclamèrent une augmentation de 25 %. En juin 1943, une grève éclata dans

l'entreprise Vandewalle sur un chantier SNCF, une autre à la sucrerie de Berneuil, en novembre 1943. Le mois suivant, le personnel de l'usine Desnoyers de Laigneville revendiqua une hausse de salaire de 10 %. Décembre 1943 et janvier 1944 furent marqués par une grande agitation sociale dans le bassin creillois, en raison d'une disette totale de matières grasses.

Les grèves purent aussi avoir des motifs «patriotiques», comme le 11 novembre 1942 chez Desnoyers, ou le 11 novembre 1943 à Creil, La Croix-Saint-Ouen, Montataire, Nogent-sur-Oise, Senlis... Enfin des grèves prirent un caractère nettement politique, le 9 avril 1944 aux Ateliers du Moulin-Neuf à Chambly contre la répression de syndicalistes, ou le 25 juillet 1944 à la manufacture d'allumettes de Saintines à l'appel du Comité de Libération clandestin.

Après la Libération, de multiples grèves éclatèrent en 1945 et 1946, pour des raisons avant tout économiques cette fois.

La résistance passive face aux réquisitions d'hommes

Les requis étaient convoqués à une visite préliminaire, du moins dans le cadre du S.T.O. Or dès le début de 1943, l'absentéisme des appelés était manifeste : 50 % en février 1943, 50 à 69 % en septembre et même 92% en décembre : du 14 au 16, sur 354 jeunes gens convoqués, 27 seulement se présentèrent.

Le phénomène s'accroît en 1944. Le 6 mars, sur 45 hommes convoqués en gare de Creil, personne ne se présenta. Le 21 mars, sur 80 requis, 3 seulement répondirent à l'appel. Le 19 avril, aucun des 17 convoqués ne s'était dérangé. De toute évidence, la politique de Sauckel fut un gros échec, dans l'Oise comme dans toute la France.

Les réfractaires

Ceux qui se dérobaient au S.T.O étaient considérés comme des «réfractaires». Une loi de 1957 devait permettre de les indemniser, mais à cette époque, nombre d'entre eux avaient quitté l'Oise. Cependant 1691 personnes du département ont été concernées par cette loi.

Choisir d'être réfractaire n'était pas pourtant sans risque : dénoncés ou rattrapés dans une rafle ils encouraient l'internement dans un camp de concentration. A Boulincourt le 17 juin 1944 et à Salency le 1er juillet, des réfractaires au S.T.O. travaillant dans la forêt de Clermont furent arrêtés au cours d'une rafle et furent déportés.

Ce qu'il faut noter, c'est la collaboration étroite des autorités françaises avec les autorités d'occupation, à toutes les étapes des réquisitions de main-d'œuvre. De bout en bout, l'occupant contrôlait les différentes phases de la réquisition, à l'exception des opérations de recensement..

Les prélèvements de travailleurs au profit des Allemands ont provoqué une mobilité incontestable de cette main-d'œuvre. Le départ des spécialistes avait mité le tissu laborieux. On y remédia par les affectations d'un personnel moins qualifié, qui à son tour avait laissé des vides. En 1944, ce furent des travailleurs venus de la région parisienne qui les comblèrent quotidiennement, du moins tant que les trains fonctionnèrent. Tout se passa comme dans un jeu de pousse-pousse, avec pour résultat final la déqualification de la main-d'œuvre.

Conclusion :

La question de la main d'œuvre fut donc un des enjeux économiques et politiques majeurs des «années noires» de l'Occupation, particulièrement dans un département du nord de la France comme l'Oise qui, proche de l'Allemagne et des

côtes de la Manche, bénéficiait par ailleurs d'une agriculture développée et d'une industrie diversifiée, avec une frange appréciable de travailleurs qualifiés susceptibles d'attirer l'intérêt et la convoitise de l'occupant. Outre les importantes ponctions directes opérées sur les productions vivrières et manufacturières du département (5), l'Oise a donc été contrainte d'apporter une importante contribution humaine et laborieuse à l'économie et à la machine de guerre du III^e Reich. La classe ouvrière oisienne a ainsi payé le prix fort de cette sombre période. Malmenée par les restrictions, la baisse du pouvoir d'achat, une mobilité forcée, elle nourrit à la Libération de grandes espérances, qui devaient être en partie satisfaites par les réformes sociales de 1945, puis le dynamisme de la Reconstruction et des Trente Glorieuses.

NOTES :

(1) Sur la population oisienne : Françoise LECLERE-ROSENZWEIG, «Le département de l'Oise pendant la seconde guerre : aspects démographiques», *Annales Historiques Compiègnaises*, N° 45-46, 1990, p. 34 - 42.

(2) Jean-Pierre BESSE, «La crise des années 1930 dans l'Oise», *La genèse, 1934-1935 ; Le Front populaire, 1936-1938*, *Annales Historiques Compiègnaises*, N° 35, 1986, p. 9-28 ; N° 36, 1987, p. 13-38.

(3) Voir le graphique, en p. 8.

(4) cf. Jacques BERNET, «De Napoléon III à la Seconde guerre mondiale, la gare de Compiègne dans l'histoire», *Annales Historiques Compiègnaises*, N° 24, 1983, p. 15-24.

(5) Françoise LECLERE-ROSENZWEIG, «Aspects économiques et sociaux de l'occupation dans l'Oise», *Annales Historiques Compiègnaises*, N° 28, 1984, p. 26-35. En attendant la publication prochaine de notre thèse, *L'Oise occupée*, septembre 2004.

AVIS à la Population

Par ordre du *Militärbefehlshaber in Frankreich*,
LA FELDKOMMANDANTUR 638 A BEAUVAIS
ORDONNE CE QUI SUIT :

1. — 1.000 hommes de 18 à 45 ans prélevés dans le département de l'Oise devront se rendre d'ici le 27 Septembre prochain sur les chantiers de travail qui leur seront assignés dans le département de la Somme.

Leur absence ne durera pas probablement plus de 2 mois. Les requis seront assimilés au personnel des troupes d'occupation au point de vue nourriture, logement et paiement.

Il est prévu comme zone de levée les cantons limitrophes du département de la Somme.

2. — Selon une communication du Commandant militaire allemand du Nord-Ouest de la France, le Commandant militaire en France exige catégoriquement que la levée des 1.000 hommes imposée dans la partie Nord du département soit faite de façon à ce que chaque commune ait à fournir un nombre d'hommes fixé, qu'elle devra présenter au départ sous la responsabilité du Maire. La commune restera responsable de la présence des hommes fournis par elle.

3. — Les personnes désignées par le Maire devront se conformer à cette levée ; celles qui ne respecteraient pas cet appel seront très sévèrement punies comme n'obéissant pas aux ordres de l'autorité occupante.

En tout état de cause, des sanctions seront prises contre elles et on pourra avoir recours sur leurs biens.

Si besoin est, on aura recours à leurs parents.

Après avoir purgé leur peine, les punis s'exposeront à être embauchés pour une longue durée.

Tout fugitif sera poursuivi sans égard.

La « Relève » ayant échoué, ce fut la réquisition en masse et le S.T.O.

(Affiche conservée aux A.D. Oise)

PARTI S. F. I. O. — FÉDÉRATION DE L'OISE

N° 14,227 *Elections Législatives de 1936*
Première Circonscription de Senlis

Pour le Travail, le Pain, la Liberté & la Paix

BULLETIN DE SOUTIEN
DE LA CANDIDATURE

JEAN VASSAL

BLESSÉ DE GUERRE
MAIRE DE CRÉPY
CONSEILLER GÉNÉRAL
DÉPUTÉ SORTANT



Le Comité

M.....

SOUSCRIPTION :

Bon de souscription pour la campagne de Jean VASSAL, lors des élections législatives de 1936.

Comment le député S.F.I.O., élu du Front populaire, a-t-il pu supporter la cohabitation avec l'occupant allemand ?

Archive privée



Crépy-en-Valois : le quartier de la gare bombardé en 1940 et 1944,
(photographie prise en juillet 1944)

Archives municipales de Crépy-en-Valois, fonds Scart.